

Diagonales : L'inégalité devant l'impôt

07-03-2015

Le Journal officiel a publié une loi autorisant la Ville de Paris à relever certaines taxes. Ainsi, sont augmentées la taxe sur les pianos droits, et celles sur les domestiques mâles, désormais deux fois supérieure à celle sur les domestiques de sexe féminin, cette dernière étant fixée à 1,33 fois l'impôt sur les pianos droits.

Qu'on se rassure : c'était en 1920. Taxer différemment les domestiques selon leur sexe serait aujourd'hui rejeté par le Conseil constitutionnel !

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com